



L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du sept avril deux mil vingt-trois, s'est réuni en salle du Conseil de la Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le sept avril deux mil vingt-trois.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie Gaëtane DANION, Jean Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Frédéric BERNABLE.

Absent : Lucile TYRAN donne pouvoir à Eric LAURENT, Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Soit : 21 présents et 2 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2023-04-13/14 Sollicitation AMI de la Région pour la redynamisation du centre bourg – intention de développer le commerce local

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'avenir de la commune dépend de sa capacité à conserver une population suffisante, une attractivité économique et un niveau de service adapté aux besoins actuels et à venir.

A ces fins et dans un contexte socio-économique complexe pour les communes, Monsieur le Maire a sollicité, en vertu de ses compétences déléguées, une subvention auprès de la Région Hauts-de-France.

En effet, comme le rappelle le préambule de l'AMI :

*Face au constat de fragilisation de nombreux centres-villes et centres-bourgs, la Région développe depuis plus de trois ans une politique de revitalisation des centres-bourgs et petites centralités afin de consolider un maillage local essentiel au développement économique, à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale. Depuis 2019, le dispositif "Centre-Ville/Centre-Bourg" a permis de soutenir des projets concourant à la redynamisation commerciale et artisanale des centres-villes et centres-bourgs de 114 communes lauréates d'un "Appel à projets".*

*"La Région Hauts-de-France souhaite poursuivre l'effort régional engagé en lançant un "Appel à Manifestation d'Intérêt" en élargissant son action en faveur de 148 pôles de centralité, petites villes et bourgs ruraux.*

Concernant le volet des services, les nombreuses démarches visant à améliorer et à étoffer l'offre globale tendent à assurer un très haut niveau pour les années à venir. En effet, tant le développement du secteur économique tertiaire au sein des enseignes de la commune (banques, coiffeurs, habillement, esthétique, crèches...) que la création de nouveaux services publics (France Services, Titres Sécurisés, Bus de

l'accès aux droits, Maison de proximité...) permettent de proposer à la population une offre d'une qualité rare sur le secteur d'autant plus au sein d'une commune de moins de 3500 habitants.

Le projet de requalification du site AGFA, à la convergence de l'offre de service et du développement commercial et artisanal, permet lui aussi d'inscrire Pont-à-Marcq dans une dynamique forte de développement pour de nombreuses années. D'autant que la commune devient à travers ce projet le siège de l'intercommunalité.

En lien avec ces constats, Monsieur le Maire souhaite que la commune conserve son âme de bourg de campagne tout en se tournant sereinement vers l'avenir en répondant aux défis de son temps. Ainsi, en lien avec la commission ad hoc, Monsieur le Maire propose d'engager pleinement le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq dans la préservation de son centre bourg par l'engagement de cette présente délibération.

Monsieur le Maire souhaite acter l'engagement fort de la commune à ne pas développer le commerce de périphérie au détriment du commerce de centre-ville/centre-bourg et à favoriser autant que la législation le permet, l'installation de commerces et artisans de proximité au détriment des enseignes nationales ou internationales dans l'hypercentre.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir :

- Entériner l'engagement de Pont-à-Marcq dans la préservation et la promotion du commerce local de centre bourg ;
- L'autoriser à signer tout document en lien avec l'AMI *Redynamisation centre-ville/centre bourg de la région Hauts-de-France*,

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, entérinent l'engagement de la commune à ne pas développer le commerce de périphérie au détriment du commerce de centre bourg.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 14/04/2023,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

